



**COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS  
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM  
14-16 NOVEMBRE 2007**

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La réunion est ouverte par M<sup>me</sup> Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM.

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE**

2. M. Gerben de Jong représentant les Pays-Bas est élu coprésident de la réunion.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Le Conseil approuve l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.32/1/Rev.3.

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU STAP**

4. Mme Yolanda Kakabadse, présidente du STAP, rend compte de la restructuration et des activités de son groupe.

**DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET DU SECRÉTARIAT DE L'OZONE**

5. M. Yibin Xiang, qui présente un message de M. Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Luc Gnacadja, nouveau secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et M. Paul Horwitz, secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de l'ozone (Protocole de Montréal), font une déclaration. Des exemplaires des déclarations de M. Djoghlaïf et de M. Gnacadja sont distribués lors de la réunion.

**DÉCISIONS**

6. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

*Décision sur le point 6 de l'ordre du jour*

*Relations avec les instances  
des Conventions et d'autres institutions*

7. Ayant examiné le document GEF/C.32/4 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*, le Conseil se félicite des activités envisagées pour appliquer les directives et décisions des Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement. Il charge le Secrétariat et les Entités d'exécution de continuer à travailler avec les pays bénéficiaires pour qu'il soit tenu compte des directives et des priorités nationales dans la programmation et les activités du FEM.

*Décision sur le point 7 de l'ordre du jour*

*Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto*

8. Ayant examiné le document GEF/C.32/5/Rev.1 intitulé *Note sur le Fonds d'adaptation au changement climatique*, le Conseil prend bonne note des informations qui y sont présentées et approuve la recommandation invitant le FEM à continuer de traiter avec souplesse la question de la constitution et du mode opératoire du Fonds en s'adaptant aux décisions de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP).

9. Le Conseil prend bonne note des progrès accomplis par la COP/MOP dans la recherche d'un accord sur le Fonds d'adaptation.

10. Le Conseil autorise la directrice générale et présidente à faire savoir à la COP/MOP réunie en troisième session à Bali, en décembre 2007, dans le droit fil des principes énoncés à la décision 5/CMP.2, que le FEM garde l'esprit ouvert, s'agissant notamment de la gouvernance du Fonds d'adaptation, et qu'il est prêt à appuyer une éventuelle décision de la COP/MOP demandant au Secrétariat du FEM de faire office de Secrétariat dudit Fonds.

*Décision sur le point 8 de l'ordre du jour*

*Rapport d'activité du directeur du bureau de  
l'évaluation*

11. Ayant examiné le document GEF/ME/C.32/1 intitulé *GEF Evaluation Office: Progress Report of the Evaluation Director*, le Conseil prend note des travaux en cours sur l'évaluation des activités de renforcement des capacités et charge le Bureau d'appliquer les méthodes voulues aux prochaines évaluations des domaines d'intervention. S'agissant de l'atelier international d'évaluation du changement climatique et du développement, le Conseil demande au Bureau de tenir compte de ses remarques dans la préparation ultérieure de cette manifestation.

*Décision sur le point 9 de l'ordre du jour*

*Évaluation du programme de  
microfinancements et réponse de la  
direction*

12. Ayant examiné le document GEF/ME/C.32/2 intitulé *Évaluation conjointe du Programme de microfinancements – Version abrégée* et le document GEF/ME/C.32/3, *Réponse de la direction à l'évaluation conjointe du Programme de microfinancements*, le Conseil prend note des conclusions et des recommandations, et demande au comité directeur du Programme de microfinancements de donner suite aux recommandations, en cherchant à :

- a) proposer un niveau de coût de gestion fondé sur les services dispensés et l'efficacité par rapport aux coûts plutôt que sur un pourcentage arbitraire ;

- b) engager un processus en vue de modifier le système de gestion centralisée du Programme de microfinancements pour l'adapter à la nouvelle phase de croissance et tenir compte des risques liés à une complexité croissante ;
- c) renforcer le contrôle des programmes nationaux ;
- d) développer encore les activités de suivi-évaluation ;
- e) proposer une révision des critères en vigueur pour l'accès aux ressources du Programme de microfinancements afin que celui-ci reste efficace par rapport à son coût ; et,
- f) définir une politique de reclassement des bénéficiaires des programmes nationaux du Programme de microfinancements qui tienne compte des risques pesant sur les réalisations du FEM et sur leur efficacité par rapport à leur coût, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

13. Le Conseil charge le comité directeur du Programme de microfinancements de soumettre à sa décision, en avril 2008, les mesures qui auront été prises pour donner suite à ces recommandations.

*Décision sur le point 10 de l'ordre du jour*

*Rapport annuel 2007 sur l'impact des projets*

14. Ayant examiné le document GEF/ME/C.32/4 intitulé *GEF Annual Report on Impact 2007 – Executive Version*, et le document GEF/ME/C.32/5, *Management Response to the GEF Annual Report on Impact 2007*, le Conseil prend bonne note des conclusions du rapport et charge le Secrétariat d'intégrer les recommandations formulées à la préparation des projets et de veiller au bon suivi des progrès vers la pérennisation des acquis. Il prie également le Bureau de l'évaluation de poursuivre son programme d'évaluation de l'impact des projets, tel que prévu.

*Décision sur le point 11 de l'ordre du jour*

*Cadre de référence de l'examen à mi-parcours du DAR*

15. Ayant examiné le document GEF/ME/C.32/6, intitulé *Cadre de référence de l'examen à mi-parcours du Dispositif d'allocation des ressources*, le Conseil approuve le cadre de référence, sous réserve des observations formulées lors de sa réunion, qui seront prises en compte dans un cadre de référence révisé et diffusé par le Bureau de l'évaluation. Il approuve également le montant de 500 000 dollars, affecté à une « initiative spéciale », pour couvrir les dépenses encourues par le Bureau de l'évaluation pour réaliser l'examen à mi-parcours.

*Décision sur le point 12 de l'ordre du jour*

*Programme de travail*

16. Le Conseil examine et approuve le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.32/6/Rev.1 pour un montant total de 237,46 millions de dollars à financer par le FEM, sous réserve des observations formulées pendant la réunion et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 30 novembre 2007.

17. Le programme de travail approuvé se compose de 26 fiches d'identité de projets indépendants (FIP) et de trois plateformes-cadres composées de 14 FIP, à savoir :

### **FIP de projets indépendants**

#### *Diversité biologique*

- **Projet régional (Pakistan, Sri Lanka, Viet Nam)** : Mise au point et application d'outils d'aide à la décision pour la préservation et l'utilisation durable de la diversité génétique du bétail local et des espèces sauvages apparentées (PNUE) (financement du FEM : 1,98 million de dollars)
- **Brésil** : Préservation de la biodiversité du Rio Grande Do Sul (Banque mondiale) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Brésil** : Préservation et régénération de la biodiversité et des bassins hydrographiques de l'état d'Espirito Santo (Banque mondiale) (financement du FEM : 4 millions de dollars)
- **Chili** : Constitution d'un réseau national de zones protégées : Cadre financier et opérationnel (PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Équateur** : Gestion des ressources naturelles du Chimborazo (Banque mondiale) (financement du FEM : 3,90 millions de dollars)
- **Indonésie** : Préservation de la biodiversité et gestion du bassin du Citarum (BAD) (financement du FEM : 3,75 millions de dollars)
- **Pérou** : Renforcement de la préservation de la biodiversité par le programme national de zones protégées (Banque mondiale) (financement du FEM : 8,89 millions de dollars)
- **Ukraine** : Renforcement de la gouvernance et de la viabilité financière du réseau national de zones protégées (PNUD) (financement du FEM : 1,80 million de dollars)

#### *Changements climatiques*

- **Projet mondial** : Transformation du marché en vue de l'adoption d'appareils d'éclairage à haut rendement (PNUE/PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Chine** : Aide à la préparation de la deuxième communication nationale au titre de la CCNUCC (PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Chine** : Transformation du marché à l'appui des briqueteries et des constructions rurales à haut rendement énergétique (MTEBRB) (PNUD) (financement du FEM : 7 millions de dollars)
- **Chine** : Centrales électrocalogènes à haut rendement (Banque mondiale) (financement du FEM : 19,70 millions de dollars)
- **Inde** : Promotion de modes de transport urbain viables (Banque mondiale/PNUD) (financement du FEM : 22,50 millions de dollars)
- **Indonésie** : Développement de la production d'électricité géothermique (Banque mondiale) (financement du FEM : 4 millions de dollars)
- **Indonésie** : Application des techniques de cogénération à cycle combiné par microturbines (MCTAP) (PNUD) (financement du FEM : 2,59 millions de dollars)
- **Thaïlande** : Promotion des énergies renouvelables dans la province de Mae Hong Son (PNUD) (financement du FEM : 2,99 millions de dollars)

- **Projet mondial (Yémen)** : Adaptation au changement climatique par l'utilisation de la biodiversité des cultures pluviales des hauts plateaux (Banque mondiale) (Financement du FEM : 4 millions de dollars)

#### *Eaux internationales*

- **Projet régional (Afrique du Sud, Angola, Namibie)** : Mise en œuvre du programme d'action pour la gestion intégrée du grand écosystème marin du courant de Benguela pour reconstituer les stocks halieutiques surexploités et inverser le processus de dégradation des ressources côtières (PNUD) (financement du FEM : 5,14 millions de dollars)
- **Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Guatemala, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago)** : Gestion durable des ressources marines communes du grand écosystème marin des Caraïbes et des zones adjacentes (PNUD) (financement du FEM : 7,08 millions de dollars)
- **Projet régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela)** : Gestion durable et intégrée des ressources en eau transnationales du bassin de l'Amazone face à la variabilité et à la modification du climat (PNUE) (financement du FEM : 7 millions de dollars)

#### *Polluants organiques persistants (POP)*

- **Ghana** : Renforcement de la capacité à éliminer les PCB (PNUD) (financement du FEM : 3,50 millions de dollars)
- **Mexique** : Gestion et élimination des POP sans risque pour l'environnement (PNUD) (financement du FEM : 4,63 millions de dollars)
- **Maroc** : Gestion et élimination sans risque des PCB (PNUD/ONUDI) (financement du FEM : 4,76 millions de dollars)
- **Fédération de Russie** : Activités habilitantes pour l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et préparation d'un plan national de mise en œuvre (PNUE) (financement du FEM : 1,44 million de dollars)<sup>1</sup>
- **Tunisie** : Projet témoin de promotion des meilleures méthodes et techniques de gestion des déchets médicaux et des PCB (Banque mondiale) (financement du FEM : 5,50 millions de dollars)
- **Viet Nam** : Activités habilitantes pour l'élimination des stocks de pesticides à base de POP (PNUD) (financement du FEM : 4,30 millions de dollars)

#### **Plateformes-cadres**

18. Ayant examiné les trois plateformes-cadres visées ci-après, le Conseil en approuve le cadre et les objectifs généraux et avalise les FIP qui s'y rattachent, présentés dans le présent programme de travail, à savoir :

---

<sup>1</sup> Ce projet ne sera agréé par la DG que lorsque la Russie aura déposé son instrument de ratification de la Convention de Stockholm auprès des Nations Unies à New York.

*Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine*

- **Chine** : CBPF — Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans le cours supérieur du Huaihe (PNUD) (financement du FEM : 2,73 millions de dollars)
- **Chine** : CBPF — Renforcement prioritaire des institutions et des capacités pour la mise en œuvre du Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique (PNUD) (financement du FEM : 4,54 millions de dollars)
- **Chine** : CBPF — Mise en valeur intégrée de l'écosystème des monts Qinling dans la province du Shaanxi (BAD) (financement du FEM : 4,27 millions de dollars)

*Gestion durable des forêts (SFM)*

- **Brésil** : SFM — Promotion de la contribution des terres des peuples autochtones à la préservation des écosystèmes forestiers (PNUD) (financement du FEM : 6 millions de dollars)
- **Mongolie** : SFM — Mise en valeur et conservation des forêts (Banque mondiale) (financement du FEM : 1,73 million de dollars)
- **Fédération de Russie** : SFM — Renforcement du réseau de zones protégées en vue de la préservation de la biodiversité des forêts primaires du cours supérieur du Petchora dans la république des Komi (PNUD) (financement du FEM : 4,50 millions de dollars)
- **Tanzanie** : SFM — Extension du réseau de forêts côtières protégées (PNUD) (financement du FEM : 3,55 millions de dollars)
- **Mondial** : SFM — Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesure et suivi (PNUD/Banque mondiale) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Projet régional (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam, Singapour, Brunei)** : SFM — Restauration et utilisation durable des forêts tourbeuses d'Asie du Sud-Est (FIDA) (financement du FEM : 4,51 millions de dollars)
- **Indonésie** : SFM — Renforcement de la gestion de proximité des forêts et des bassins hydrographiques (SCBFWM) (PNUD) (financement du FEM : 7 millions de dollars)
- **Iran** : SFM — Restauration des forêts et des sols dégradés, en particulier les sols salins et les zones exposées à l'érosion éolienne (FAO) (financement du FEM : 2,67 millions de dollars)<sup>2</sup>
- **Paraguay** : SFM — Intensification de la préservation de la biodiversité de la forêt atlantique dans l'est du Paraguay (Banque mondiale) (financement du FEM : 4,50 millions de dollars)

*Programme du partenariat national avec l'Inde — Gestion durable des sols et des écosystèmes (SLEM)*

- **Inde** : SLEM/PPP — Prévention des risques écologiques et pérennisation des moyens de subsistance par une gestion durable des sols dans les zones de culture itinérante du Nagaland (PNUD) (financement du FEM : 3,6 millions de dollars)

---

<sup>2</sup> Compte tenu de la législation nationale régissant le vote de son pays sur les projets de développement financés par certains organismes de promotion du développement, le membre du Conseil représentant les Etats-Unis s'oppose à ce projet.

- **India** : SLEM/PPP — Pérennisation des moyens de subsistance en zone rurale par une gestion novatrice des écosystèmes et des sols (Banque mondiale) (financement du FEM : 10 millions de dollars)

19. Le Conseil demande que les projets devant être financés à l'avenir au titre de toutes les plateformes-cadres visées ci-dessus soient inscrits aux programmes de travail soumis à son approbation.

20. En ce qui concerne les FIP approuvées dans le cadre du présent programme de travail, qu'il s'agisse de projets rattachés à une plateforme-cadre ou de projets indépendants, le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agréé le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée.

21. S'agissant du **Projet régional (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie)** : *Préparation et adoption d'un programme d'action stratégique visant à concilier les utilisations de l'eau et la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin transnational de l'Orange-Senqu*, le Conseil suspend son approbation à la résolution des problèmes financiers relatifs au projet.

*Décision sur le point 13 de l'ordre du jour*

*Politiques et modalités opérationnelles applicables à l'utilisation par le FEM d'instruments autres que les aides financière directes*

22. Ayant examiné le document GEF/C.32/7 intitulé *The Use of Non-Grant Instruments in GEF Projects: Update*, le Conseil prie les Entités d'exécution de suivre de près, par type de financement, tous les projets déjà approuvés qui font appel à des instruments autres que les aides financières directes, et leur demande de tenir le Secrétariat et l'Administrateur informés de tout projet pouvant donner lieu à des remboursements à leur profit ou à celui de la Caisse du FEM.

23. Le Conseil charge le Secrétariat de collaborer avec l'Administrateur, la Banque mondiale et les banques régionales de développement et de consulter les autres Entités d'exécution pour a) définir les domaines dans lesquels l'utilisation d'instruments autres que les aides financières directes renforcerait le rôle du FEM pour appliquer les stratégies dans les domaines intervention, et b) préparer des politiques et modalités opérationnelles applicables à l'utilisation d'instruments autres que les aides financières directes, et soumettre le résultat de ce travail à la décision du Conseil, à sa prochaine réunion, en avril 2008. Il conviendra notamment de privilégier les aspects suivants : a) utilisation des financements du FEM pour accorder des prêts à des conditions libérales en associant plusieurs produits ; b) établissement d'une liste des instruments autres que les aides financières directes, hormis les prêts, pouvant être utilisés avec des ressources du FEM ; et c) établissement d'une liste des Entités d'exécution autorisées à utiliser les différents types d'instruments autres que les aides financières directes.

24. Le Conseil adopte les deux règles visées aux paragraphes 23 et 25 du document, qui établissent le caractère concessionnel des instruments autres que les aides financières directes, et agréent les conditions applicables à l'approbation des projets assortis de tels produits.

25. Ayant examiné le document GEF/C.32/8 intitulé *Stratégie de communication et d'information*, le Conseil approuve la stratégie qui y est exposée.

26. Prenant note des produits et du budget indicatifs proposés pour la mise en œuvre, le Conseil prie le Secrétariat d'appliquer la stratégie en pleine consultation avec les organes du FEM et lui demande de lui rendre compte, en novembre 2009, des résultats obtenus.

27. Le Conseil décide de réviser le paragraphe 11 du document GEF/C.31/7/Rev.1 sur le cycle de projet, qu'il avait approuvé en juin 2007.

28. La teneur du paragraphe révisé est la suivante :

11. Approbation par le Conseil des programmes-cadres. Dès l'exercice 08, les programmes-cadres pour lesquels le financement du FEM est sollicité ne pourront être soumis à l'examen du Conseil que lors de ses réunions ordinaires, et non hors réunion. Les dossiers des programmes-cadres présentés au Conseil pour inscription au travail indiquent les projets à financer et comportent les FIP correspondantes. Si la FIP d'un projet faisant partie d'un programme-cadre n'est pas prête, les dispositions suivantes s'appliquent : i) le financement demandé pour le projet en question est déduit du montant sollicité pour le programme ; et ii) une fois la FIP prête et validée par le DG, elle est présentée pour approbation dans le cadre de futurs programmes de travail. Les FIP de toutes les idées de projets inscrites au programme de travail sont placées sur le site web du FEM.

29. Ainsi qu'il y était invité dans le document GEF/C.32/9/Rev.1 intitulé *Confirmation de l'adhésion de nouveaux membres aux groupes de pays*, le Conseil confirme la composition du groupe de pays suivant : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie et Tanzanie.

#### **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

30. Les présidents déclarent la réunion close le 16 novembre 2007.